

DES SOLUTIONS existent

Pour chaque risque détecté, une solution existe et peut, selon la nature, faire l'objet d'une aide financière. Parlez-en avec votre évaluateur ou votre structure d'aide à domicile

.....

.....

Pour plus d'informations :

<https://www.carsat-alsacemoselle.fr>
<https://bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr/>

DES PERSONNES vont intervenir chez vous votre domicile est aussi leur lieu de travail



Le saviez-vous ?

Au domicile...

- + 90 % des accidents des personnes de plus de 75 ans sont des chutes
- + 80 % des accidents du travail sont causés par des manutentions manuelles et des chutes



MASQUE OBLIGATOIRE POUR LE BÉNÉFICIAIRE ET L'INTERVENANT

Protégeons-nous les uns les autres en appliquant les gestes barrières
Aérer en début et en fin d'intervention
Limiter au maximum le nombre de personnes pendant l'intervention

ENSEMBLE, REPÉRONS LES PRINCIPAUX RISQUES D'ACCIDENTS POUR VOUS ET LES INTERVENANTS

Ce que vous pouvez faire pour rendre votre domicile plus sûr...



CHUTES

- + Sols encombrés, présence de tapis, de liquides...
- + Nettoyage en montant sur une chaise ou un meuble

- Supprimer ou fixer les tapis avec du ruban adhésif double face.
- Supprimer les obstacles.
- Améliorer l'éclairage.
- Acheter du matériel avec des manches télescopiques pour nettoyer, depuis le sol, des zones en hauteur.

MANUTENTIONS & POSTURES



- + Position courbée pour laver, balayer ou aspirer le sol quand le manche de l'appareil est cassé ou trop court
- + Déplacement des meubles
- + Transfert du lit au fauteuil

- Faciliter l'accès au lit et au fauteuil pour pouvoir en faire le tour.
- Équiper votre logement d'aides techniques en fonction de vos besoins (barre d'appui, lit médicalisé, lève personne...)
- Faire des travaux d'adaptation (ex : douche).
- Acheter du matériel avec des manches télescopiques pour nettoyer le sol (balai, aspirateur).
- Vous faire prescrire, par votre médecin traitant, un lit médicalisé, un lève personne...



PRODUITS CHIMIQUES

- + Utilisation de produits ménagers agressifs et/ou stockés dans des bouteilles d'eau, de soda...

- Mettre à disposition de l'intervenant des produits conseillés par la structure d'aide à domicile.
- Conserver les produits ménagers dans leur emballage d'origine et ne pas les mélanger.

ÉLECTRICITÉ



- + Installation électrique ne respectant pas les normes de sécurité
- + Utilisation d'appareils électriques

- Faire contrôler votre installation électrique par un spécialiste.
- Éviter de surcharger les prises de courant.
- Remplacer les appareils vétustes.

ANIMAUX & INFECTIONS



- + Présence d'animaux
- + Contact avec des personnes malades

- Isoler les animaux pendant l'intervention de l'aidant.
- Se laver les mains régulièrement.
- Prévenir l'aidant en cas de maladie.
- Aérer quotidiennement les pièces, notamment avant l'intervention de l'aidant.